

HANDIWEB
LA DESIGNATION D'UN MANDATAIRE
(uniquement valable pour l'accès à Handiweb)

Le présent formulaire permet à la personne handicapée que vous êtes de donner une procuration à un tiers (mandataire) dans le cadre de l'application Handiweb (www.handiweb.be). Vous pouvez faire parvenir au Service cette procuration en format papier ou en format électronique. Après traitement de votre demande, le Service vous enverra, ainsi qu'à votre mandataire, une confirmation.

Comment procéder?

- Format papier

- imprimez ce formulaire
- complétez-le avec un stylo à bille bleu
- signez-le et faites-le également signer par votre mandataire
- et envoyez **l'exemplaire original** (les fax, photocopies ou e-mails ne sont pas admis) à la Direction générale Personnes handicapées, Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 150, 1000 Bruxelles.

- Format électronique

- complétez le formulaire électronique
- signez-le de manière électronique et faites-le également signer par votre mandataire
- envoyez-le en cliquant sur le bouton "Envoyer par E-mail après signatures".

1. Définition de la procuration

Le mandant donne à son mandataire une procuration pour consulter le dossier et exécuter les actions prévues dans l'application.

La procuration ne concerne que cet aspect de la relation juridique entre le mandant et le mandataire.

Le mandant ne peut donner de nouvelle procuration similaire avant qu'il ne soit mis fin à la présente procuration.

En donnant cette procuration, le mandant ne perd pas la possibilité de consulter son dossier et d'exécuter les actions prévues dans l'application.

2. Durée

La durée de validité de la procuration débute à la date d'enregistrement par la Direction générale Personnes handicapées et est

- soit indéterminée
- soit valable jusqu'au (complétez la date de fin sous la forme 'jour/mois/année')

3. Identification du mandant

Nom: _____

Prénom: _____

Numéro de registre national:

(Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit de votre carte SIS)

Code postal du domicile: _____

Joignable pendant les heures de bureau:

Au numéro de téléphone/GSM: _____

A l'adresse e-mail: _____

4. Identification du mandataire

Données à compléter obligatoirement (si l'une des données est manquante, la procuration ne sera pas enregistrée)

Nom: _____

Prénom: _____

La personne fait partie de l'organisation suivante (1): _____

Rue: _____ No. _____

Code postal: _____ Commune: _____

Numéro de Registre national:

(Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit de votre carte SIS)

(Ci-après dénommé "le mandataire")

Données dont la communication n'est pas obligatoire:

Le mandataire est joignable pendant les heures de bureau:

Au numéro de téléphone: _____

Au numéro de fax: _____

A l'adresse e-mail: _____

Au numéro de GSM: _____

Date (2):

Il s'agit d'un dossier d'une personne de moins de 18 ans.
Je signe en tant que parent. (3)

Il s'agit d'un dossier d'une personne pour laquelle un juge a désigné un représentant légal.
Je signe en tant que représentant légal. (3)

Signature du mandataire,

Date (2):

Signature du mandant,

- (1) Uniquement à compléter si c'est le cas
(2) À ne pas compléter lors de l'apposition d'une signature électronique
(3) À cocher si c'est le cas

Tant les procurations à durée déterminée que les procurations à durée indéterminée prennent fin conformément aux articles 2003-2010 du C.C. Les procurations à durée déterminée prennent aussi fin à l'issue du délai indiqué ci-dessus.

Tant les procurations à durée déterminée que les procurations à durée indéterminée peuvent être révoquées moyennant le respect de la procédure suivante:

- le mandant peut à tout moment révoquer sa procuration, avec effet immédiat et sans délai de préavis. Pour ce faire, vous avertissez par écrit le Service Personnes handicapées en demandant de bloquer immédiatement l'accès du mandataire à l'application Handiweb. Vous avertissez aussi par écrit le mandataire de la révocation de cette procuration.

- le mandataire peut révoquer sa procuration, avec effet immédiat et sans délai de préavis. Il ne peut révoquer la procuration avant terme. Ceci signifie que le mandant doit toujours disposer de suffisamment de temps pour éventuellement changer de mandataire. Afin de révoquer la procuration, le mandataire envoie une notification écrite au mandant, et à la Direction générale Personnes handicapées afin de leur communiquer la révocation.